Drint INDUSTRIE

ATLANTIA - LA BAULE 16-17 SEPTEMBRE 1997

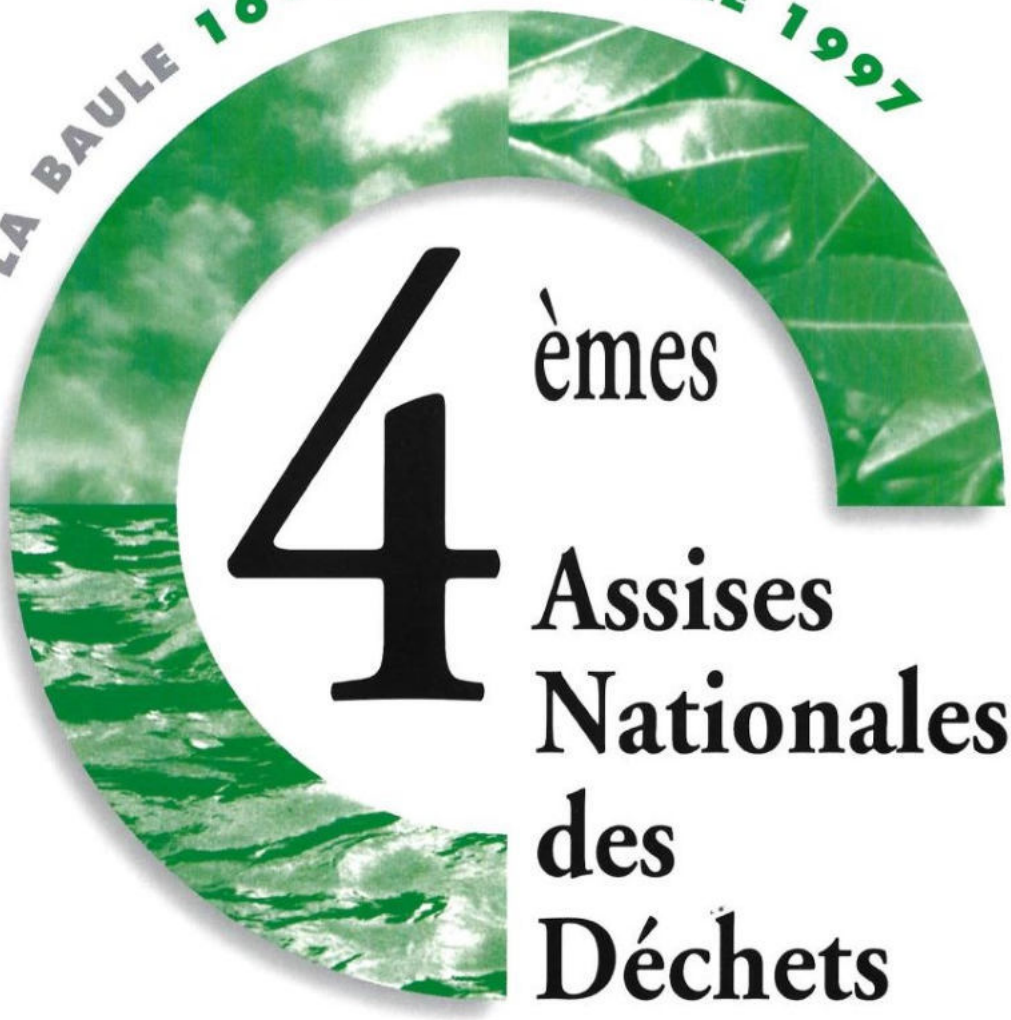

4èmes Assises Nationales des Déchets

ACTES DES CONFÉRENCES

SNIIM

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N°24

SOMMAIRE

N°24

4ÈMES ASSISES NATIONALES DES DECHETS

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
Yves LEMAIRE

Directeur de la Publication adjoint :
Pierre CRENN

Comité de Rédaction :
Jacky CHABERNAUD - Joël DUMONT
Christiane POHLENZ - Claude LETHIEC
avec la participation de MIND
«ingénieur entreprise» de l'Ecole des Mines de Nantes
Sabine DUMAS - Delphine CAILLÉ
Ronan BOTELLA - Guillaume BRUNIQUEL
Jean-Sébastien CUCHE - Christophe RENARD
Gaëlle SAQUET - Frédéric LE BALLOIS - Marie MICHALLET - Guillaume COTTIN - Yannig VAILLANT - Xavier GUÉRIF

et pour les traductions,
le soutien de :
Stéphanie EVANS et Michaël TOLFTS

Photos :
Pascal KYRIASIS

Edition :
O.F.R.E.
41, rue Saint Sébastien
75011 PARIS
R.C. Paris 75 B 1889

Conception - Maquette :
Patrick COUVRAT

Photocomposition :
Studio Franck

Imprimé en France
Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Revue Technique publiée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

Achevée d'imprimer en Janvier 1998

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable, périodicité semestrielle Dépôt légal : Paris.

Editorial
par ***monsieur Yves LEMAIRE,*** *secrétaire général du SNIIM* 5

Les organisateurs

Le comité d'organisation

JOURNEE DU 16 SEPTEMBRE 1997

Accueil
Par ***monsieur Yves METAIREAU,*** *maire de La Baule* 13

Ouverture des 4èmes Assises
par ***monsieur Robert GERMINET,*** *secrétaire général des Assises, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire* 15

et ***monsieur Pierre CUEILLE*** *représentant* ***monsieur Olivier GUICHARD,*** *ancien ministre d'Etat, président du Conseil Régional des Pays de la Loire* 17

Intervention
de ***monsieur Christian PIERRET,*** *secrétaire d'Etat à l'industrie* 19

Débat introductif en séance plénière : L'ÉCHÉANCE 2002 : utopie ou réalité ?
Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 23

Débat en séance plénière : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LE MONDE INDUSTRIEL DÉVELOPPÉ : vers une convergence des approches ?
Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 27

Quatre ateliers ou rendez-vous techniques parallèles

- **L'ÉPANDAGE DES DÉCHETS (1ère partie)**
  Atelier animé par ***monsieur Emmanuel YVON****, rédacteur en chef* 33

- **LES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS**
  Atelier animé par ***monsieur Stéphane COURGEON****, journaliste* 39

• **LE PUBLIC ET LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**
Atelier animé par ***monsieur Thierry CABANNES****, journaliste* 45

• **LES DÉCHETS TRÈS FAIBLEMENT RADIOACTIFS**
Atelier animé par ***monsieur Rodolphe LANDAIS****, journaliste* 51

JOURNÉE DU 17 SEPTEMBRE 1997

Suite des ateliers ou rendez-vous techniques parallèles

• **L'ÉPANDAGE DES DÉCHETS (2ème partie)**
Atelier animé par ***monsieur Emmanuel YVON****, rédacteur en chef* 57

• **LES SITES ET SOLS POLLUÉS**
Atelier animé par ***monsieur Rodolphe LANDAIS****, journaliste* 61

• **LA VALORISATION DES DÉCHETS**
Atelier animé par ***monsieur Thierry CABANNES****, journaliste* 65

• **LES DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX**
Atelier animé par ***monsieur Stéphane COURGEON****, journaliste* 71

Débat en séance plénière
LA RECHERCHE APPLIQUÉE À LA VALORISATION DES DÉCHETS
Séance animée par ***madame Ruth ELKRIEF****, journaliste* 77

Rapport des travaux et débat conclusif
Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste* 81

Clôture des 4èmes Assises
Par
madame Dominique VOYNET*, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement* 87

Annexes

Chronique de bienvenue dans le TGV
Par ***madame Yolaine de la BIGNE****, journaliste* 92

Impact médiatique 93

Photos de la manifestation 94

Les organisateurs

Les DRIRE

Les DRIRE, Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, exercent sous l'autorité des préfets de région et des préfets de département des responsabilités relevant de plusieurs ministères : environnement, industrie, commerce extérieur, emploi, transport, recherche, santé...

Elles veillent notamment à l'application de la loi du 19 juillet 1976 relative à la prévention des pollutions et des risques industriels en étant les organes de contrôle des installations classées : usines, dépôts, ... qui présentent des risques ou des inconvénients pour l'environnement et le voisinage. L'environnement est l'un des pôles constitutifs, avec l'énergie, le développement industriel et les contrôles techniques, de la mission d'approche globale de l'industrie dévolue aux DRIRE.

Le SNIIM

Le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines est un syndicat professionnel autonome regroupant plus de 80% des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Les 800 ingénieurs de l'industrie et des mines, issus des écoles des mines, forment un corps technique à vocation interministérielle et représentent le principal corps d'encadrement des DRIRE.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines sont notamment chargés de veiller au bon fonctionnement des installations industrielles en assurant leur contrôle technique et en exerçant auprès des chefs d'entreprise un rôle d'information et de conseil.

Une des originalités de leur mission tient à la diversité des tâches qu'ils assument, ce qui leur permet d'occuper de nombreux postes clefs aux côtés des décideurs politico-économiques.

L'ensemble du personnel de la DRIRE des Pays de la Loire, les élèves de l'école des mines de Nantes, les ingénieurs des DRIRE et les adhérents du SNIIM se sont mobilisés pour vous accueillir à La Baule et assurer le succès de cette 4ème édition des Assises Nationales des Déchets.

Le comité d'organisation

- **M. André-Claude LACOSTE**
  directeur de la sûreté des installations nucléaires, ministères de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de l'industrie, président du comité d'organisation

- **M. Robert GERMINET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, directeur de l'école des mines de Nantes, secrétaire général des Assises

- **M. Philippe GUIGNARD**
  chef de la division environnement industriel de la DRIRE des Pays de la Loire, secrétaire du comité d'organisation

- **M. Joseph BLIGNY-MOREL**
  président d'Organisation Colloque Environnement (SNIIM), DRIRE Rhônes-Alpes

- **Mme José CAMBOU**
  administratrice France Nature Environnement

- **M. Stéphane CASSEREAU**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine

- **M. Pierre-Franck CHEVET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace

- **M. Ivan CHIAVERINI**
  directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie, ministère de l'industrie

- **M. Christian DESMOULINS**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées

- **M. Alain DORISON**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie

- **M. Jacques DUMOLARD**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Auvergne

- **M. Pierre DURAND**
  directeur adjoint de l'environnement Elf France

- **Mme Liliane ELSEN**
  secrétaire nationale France Nature Environnement

- **M. Jean-Rémi GOUZE**
  président-directeur général SCET Environnement

- **M. Alain LASALMONIE**
  secrétaire général Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux

- **M. Jean-Marcel MORISSET**
  directeur du développement économique et de la recherche - conseil régional des Pays de la Loire

- **M. Alain OSMONT**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine

- **M. Michel PASCAL**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne

- **M. Alain STREBELLE**
  sous-directeur des produits et déchets ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

- **M. Dominique TIXERONT**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **M. Philippe VESSERON**
  directeur de la prévention des pollutions et des risques, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

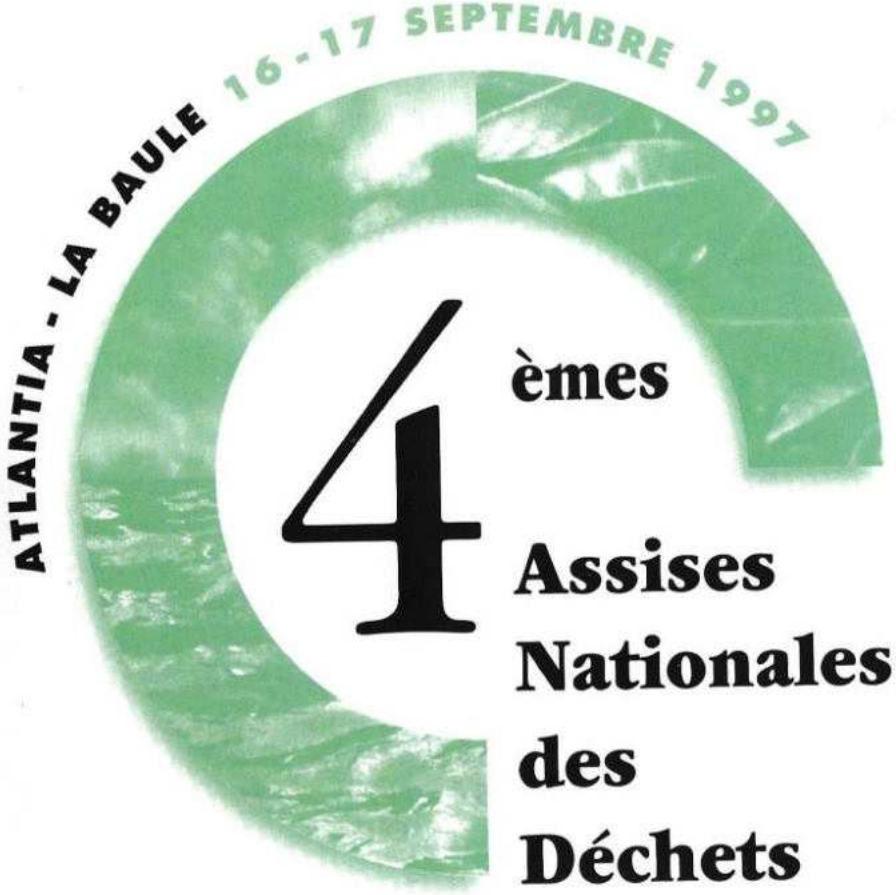

Journée du 16 Septembre 1997

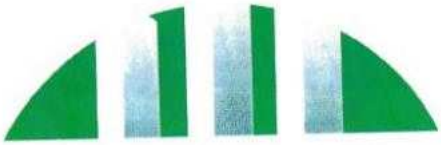

Accueil

PAR
YVES METAIREAU
MAIRE DE LA BAULE

Monsieur le ministre, monsieur le représentant du président du conseil régional, mesdames et messieurs qui êtes ici aujourd'hui, bienvenue à La Baule, à tous les participants de ces 4èmes Assises Nationales des Déchets, qui, tous les 2 ans, mobilisent, tant les décideurs politiques qu'économiques, mais aussi les responsables des collectivités territoriales, les maires, et surtout les industriels sur ce sujet capital qu'est notre environnement.

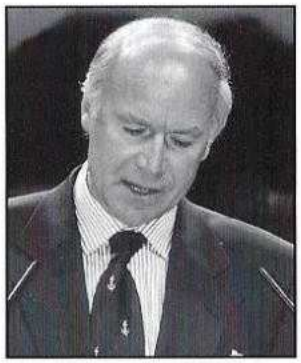
YVES METAIREAU

C'est ici, je l'ai constaté, à chaque fois l'occasion d'échanges d'idées, d'expériences, de propositions qui préparent le monde que nous nous apprêtons, demain, à laisser à nos enfants. Ma gratitude et mes remerciements vont en tout premier lieu à celui qui est la cheville ouvrière de ces assises, Monsieur Robert Germinet, directeur régional de la DRIRE, et bien sur, au président de la région, Monsieur Olivier Guichard montrant ainsi qu'il n'oublie pas sa ville de La Baule en apportant son soutien actif à ce rendez-vous désormais incontournable de tous ceux qui agissent et réfléchissent sur cet enjeu majeur pour notre société. L'environnement, ce capital nature, ce n'est plus dans notre pays seulement l'affaire de quelques associations constituées autrefois d'idéologues barbus, rescapés de mai 68, est devenu une véritable affaire d'état. C'est devenu une affaire d'état depuis le rapport Bruntland qui affirme qu'il faut inventer une croissance qui ne pénalise pas les générations futures, c'est ainsi le concept de développement durable, c'est la conférence de Rio en 1992, qui réunira plus de 110 chefs d'état, c'est l'agenda 21 et c'est plus récemment à New York le président de la république qui déclarait : «la modernité pour notre planète, c'est la maîtrise des avancées technologiques, pour qu'elles profitent d'abord aux hommes.»

L'évolution s'est faite aussi au niveau de la communauté économique européenne, dans laquelle nos partenaires, notamment hollandais, allemands ou scandinaves sont très en avance sur nous, et c'est la directive européenne NATURA 2000. Aujourd'hui, dans notre pays, mesdames, messieurs, nous ressentons la montée des risques, des risques qui affectent l'eau, les nappes phréatiques mais également les océans, des risques pour l'air que nous respirons, notamment dans les grandes villes, comme nous l'avons vu cet été et des risques à l'échelle planétaire, d'altération de la couche d'ozone liée à l'effet de serre pesant sur certaines régions du monde. Cela impliquera bien entendu, pour les pays les plus évolués, de gros efforts pour économiser les ressources, pour identifier les pénuries potentielles et pour recycler certaines matières premières, et comme cela coûtera très cher, cette démarche demandera de gros efforts de concertation et d'explication, pour obtenir le nécessaire consensus du corps social.

Ici à La Baule, et dans cette presqu'île guérandaise, nous savons déjà ce que cela veut dire : nous vivons du tourisme, et nous vivons au rythme des saisons qui en été décuplent la population sédentaire. Il nous a fallu, depuis longtemps nous préoccuper de ces problèmes et la tâche est immense. Regroupées au sein d'un syndicat intercommunal, les 15 communes de notre presqu'île doivent dans les années qui viennent recréer une nouvelle station d'épuration pour contribuer à maintenir la qualité des eaux du littoral, avec les échéances également pour la mise aux normes de ces stations d'épuration, trouver la solution pour l'élimination des 37 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères qui ne devront plus être enfouies, et effectuer le choix le plus approprié entre les diverses solutions proposées (usine d'incinération, système de tunnel à pyrolyse, et bien d'autres...) puis également, nettoyer nos plages, ces 2000 km de plages françaises, destination estivale favori-

te de 60% des français, et qui malheureusement sont souvent aussi polluées par les macros déchets. A La Baule, nous avons fait un effort tout particulier en ce sens : avec un nettoyage mécanique -un tamisage- hebdomadaire hors saison et journalier l'été, doublé d'un nettoyage manuel par de petites équipes, un numéro vert d'appel, spécial, à disposition des baulois et des touristes pour nous signaler toute présence anormale de déchets, et pour y remédier bien sûr dans les meilleurs délais, et puis, ce que vous avez peut-être vu dans la presse, ces 20 000 cendriers de plage qui ont été distribués pour dissuader, si possible, les fumeurs d'enfouir leurs mégots dans le sable. Mais, ce qui peut peut-être nous inquiéter, ce sont des pollutions imprévues de nos parcs et cet été, la perte de 2500 tonnes de coques, entraînant 18 millions de francs de pertes pour nos ostréiculteurs du trait du Croizic et transformant en catastrophe naturelle des menaces déjà bien réelles sur les parcs à huîtres de l'embouchure de la Vilaine.

C'est si vrai de dire que l'homme, dans nos sociétés évoluées devra organiser sa vie entre deux pôles contraires: la croissance économique et sociale, qui l'entraîne et l'organisation d'une protection de son environnement naturel dont dépend sa santé et, quelquefois, sa vie.

Mesdames, messieurs, mes chers amis, je voudrais, avant de vous quitter, vous faire une proposition : ne quittez pas La Baule sans avoir fait, à l'heure du coucher de soleil, une promenade sur la plage le long de la grève. Ici, en ces fins d'été, vous y trouverez une luminosité et des contraste de couleurs, qu'aimait célébrer Appolinaire lors de ses séjours baulois. Je suis sûr que vous saurez voler quelques minutes à vos sérieuses réunions pour, en vous tournant quelque fois aussi vers le large, déguster la beauté d'une nature apprivoisée par les hommes, qui souhaitent lui conserver son charme et son authenticité. Cette difficile mission d'équilibre, vous êtes là aussi pour nous conseiller, pour nous aider et pour nous permettre de la réussir. N'oublions pas, comme l'écrivait Vauvenargues : «pour faire de grandes choses, il faut vivre et agir comme si l'on ne devait jamais mourir». Merci

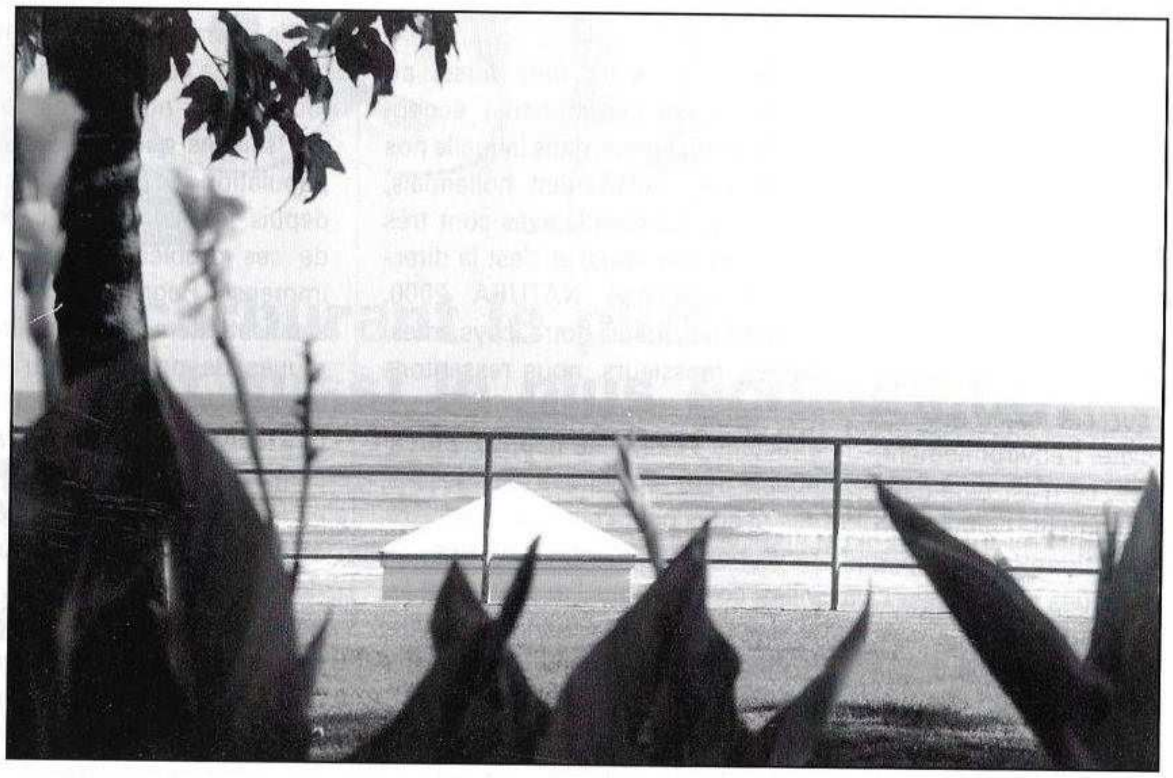

LA PLAGE DE LA BAULE

Ouverture des 4èmes assises

PAR
ROBERT GERMINET
Secrétaire Général des Assises,
Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de
l'Environnement
des Pays de la Loire

Il faut prendre du recul pour avancer, c'est la devise de la DRIRE des Pays de la Loire. Si cette devise s'applique bien je crois, à l'ensemble des activités de la DRIRE, elle est particulièrement adaptée à l'environnement industriel où les questions et les réponses ont profondément progressé depuis 25 ans et où pourtant tant de chemin reste à parcourir ! En particulier dans le domaine des déchets où nous avons évolué d'une logique de prévention des pollutions à court terme à une volonté de développement durable et de résorption des séquelles du passé.

ROBERT GERMINET

Les premières assises en 1991 ont permis de nourrir les débats qui ont présidé à l'élaboration de la loi de 1992. Depuis, selon un rythme bisannuel désormais bien établi, ces assises se veulent le lieu de réflexion sur le chemin emprunté pour réaliser les objectifs ambitieux que notre société s'est fixée.

«L'université d'été du déchet» comme certains d'entre vous ont bien voulu appeler cette manifestation qui est devenue la vôtre au fil des ans est, je crois, l'occasion de prendre du recul pour avancer. Parfois, il s'agit d'adapter la vitesse, comme en 1993 ou une pause réglementaire avait été demandée. D'autres fois, il s'agit de prospecter de nouveaux horizons, comme en 1995, avec la gestion des déchets faiblement ou très faiblement radioactifs. Aujourd'hui, prendre du recul pour avancer est probablement nécessaire pour répondre aux exigences fixées par la loi en 2002.

Les opinions les plus diverses sont avancées pour affirmer que l'objectif sera ou ne pourra en aucun cas être tenu alors même que des notions aussi essentielles que la valorisation des déchets, élément indispensable pour définir le caractère ultime de ceux qui ne sont pas valorisables, restent à préciser largement.

Techniquement, rien ne s'oppose à notre avancée : l'échéance 2002 est parfaitement tenable. En revanche, le financement de 45 à 70 milliards, valeurs couramment citées nécessaires à sa réalisation reste sans réponse précise.

Un retard important a été pris. Cependant, celui-ci me semble naturel et donc pas nécessairement inquiétant.

En effet, peu d'entre nous ou d'entreprises règlent leurs factures ou leurs impôts avant l'échéance. Doit-il en être autrement pour le respect de l'échéance 2002 ? Je n'en suis pas très sûr.

Alors que nous sommes à mi-chemin, il est donc nécessaire d'avoir des débats francs et ouverts au cours desquels toutes les positions, même, et surtout, si elles sont dérangeantes, pourront s'exprimer. Réfléchir librement avant de s'engager vers 2002, tel a été clairement la volonté du comité de pilotage en centrant plusieurs débats en séance plénière ou en ateliers sur le respect des échéances que nous nous sommes fixées.

Ces débats seront ponctués par l'intervention de 3 ministres.

Au delà de la volonté d'ouverture des débats en recherchant l'expression de toutes les opinions, il a semblé opportun au comité de pilotage d'élargir l'horizon des assises hors de France ou même d'Europe en accueillant des intervenants des Etats-Unis ou du Japon, que je salue.

Le problème des déchets se pose de façon sans doute assez comparable dans l'ensemble des pays du monde développé et nous espérons ainsi bénéficier d'opinions ou d'expériences enrichissantes pour notre débat national.

La question des déchets ne saurait se réduire à la seule échéance 2002.

Elle s'inscrit chaque jour un peu plus dans la logique du développement durable qui nous a conduit à élargir les thèmes de ces quatrièmes assises à :

- la valorisation des déchets.

- l'acceptation sociale des centres de traitement par le public.

- les sites et sols pollués.

Ce dernier atelier rappellera, j'en suis sûr, combien peut-être difficile et même coûteuse la résorption des pollutions dues à des pratiques non contrôlées dictées par une recherche de profits immédiats ou résultant de l'ignorance des effets à long terme. La volonté des assises est aujourd'hui comme hier de dépasser la gestion quotidienne de ce problème pour développer une réflexion prospective.

Prendre du recul pour avancer, je l'espère de façon plus sûre, vers les échéances et les défis qui nous attendent.

Permettez-moi, enfin, d'évoquer maintenant, après avoir salué :

• le DPPR au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

• le DARPMI au secrétariat d'État à l'Industrie.

• et mes 19 collègues présents dans cette salle, le rôle des DRIRE en ce domaine en rappelant simplement :

que leur vocable est à lui seul la liaison entre l'industrie, la recherche et l'environnement.

qu'il allie dans une même mission :

- la modernisation industrielle à la protection des sites.

- la sécurité des installations à celle des personnes

et cela sous-tendu par l'innovation technologique.

C'est la conscience même de cette mission qui me fit faire naître ces assises nationales avec nos partenaires si nombreux que je ne peux tous les citer - ils voudront bien m'en excuser - mais leur nom apparaît régulièrement sur cette scène.

Je voudrais maintenant exprimer toute ma gratitude à deux de nos parrains sans lesquels notre construction n'aurait pu aboutir.

D'abord à M. Olivier Guichard ancien ministre d'État, président du Conseil Régional des Pays de la Loire sans le soutien originel et indéfectible de qui rien n'aurait pu se faire.

Vous êtes, M. Le ministre d'État, le père tutélaire de cette manifestation et à ce titre, elle est très largement et très légitimement la vôtre.

Sans vouloir verser dans toutes les congratulations d'usage et les formules convenues de circonstance, je désire exprimer devant vous tous réunis, mes très sincères remerciements à André-Claude Lacoste qui une nouvelle fois a accepté, avec le rigoureux talent que tous ceux qui le connaissent lui reconnaissent, de présider le comité d'organisation de ces assises.

Ma gratitude se tourne aussi vers les ingénieurs du SNIIM qui, comme d'habitude, ont mis à notre disposition l'efficacité de leur réseau.

Un dernier mot enfin pour saluer le travail, accompli dans l'ombre, de tout le personnel de la DRIRE des Pays de la Loire, qui a manipulé :

- 5 tonnes de papier pour envoyer 32 500 courriers en Europe, aux USA et au Japon avec l'aide précieuse des postes d'expansion économiques de nos ambassades.

- s'est démené pour accueillir 1247 participants

- trouver 965 chambres d'hôtel

- négocier 3 300 repas

- gérer vos arrivées et vos départs sur 4 sites différents

avec 15 cars

48 voitures particulières

1 T.G.V. avec 430 personnes à bord.

Certains d'entre eux ne se coucheront pratiquement pas la nuit prochaine pour rédiger et faire imprimer un journal qu'ils vous apporteront dans votre hôtel (et il y en a 41 différents) pour le petit-déjeuner de demain matin.

A nous, maintenant, par le sérieux de nos débats vifs contradictoires et engagés, de faire émerger des propositions inventives pour avancer plus rapidement vers la réalisation des objectifs ambitieux que notre société s'est fixée.

Bon courage !

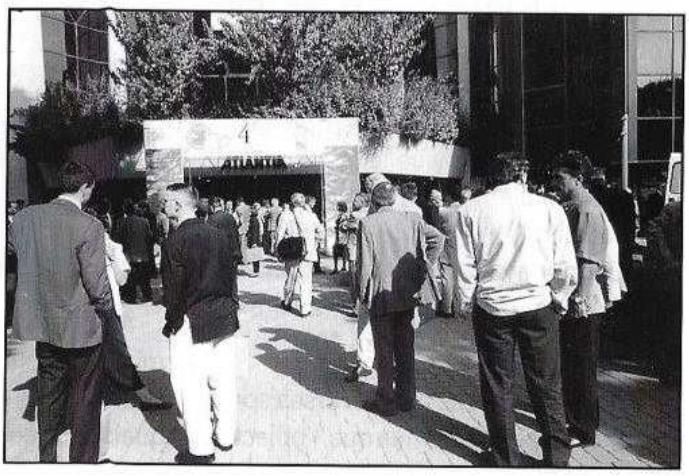

intervention

DE
PIERRE CUEILLE
Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Ce n'est peut être pas tout à fait le hasard si ces Assises sont nées en Pays de la Loire. En quelques décennies cette région agricole a su se transformer en quatrième région industrielle française tout en préservant un environnement naturel remarquable. Il y a donc peu de cadre régional mieux adapté pour traiter l'ensemble du problème des déchets.

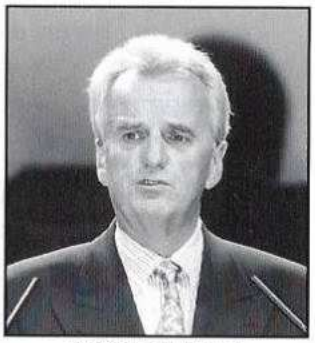
PIERRE CUEILLE

Pour leur quatrième édition, les Assises de La Baule affichent à nouveau complet. Sans doute le sujet est-il d'actualité, et puis, il faut souligner la remarquable organisation de cette manifestation orchestrée de façon exemplaire par notre direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ; mais je crois que leur réussite tient surtout à la manière choisie pour l'aborder. Elles sont un lieu de dialogue et de confrontation d'idées et d'expériences avec des acteurs venus de tous les horizons, politique, administratif, industriel et associatif. Elles se sont imposées comme un laboratoire d'idées nouvelles appuyées sur la réalisation d'expériences concrètes sur le traitement des déchets : ces expériences sont celles qui inspirent les décideurs politiques et économiques.

Leur autre mérite est d'aborder l'environnement non comme un domaine spécifique, fermé sur lui-même mais comme une composante de l'aménagement. Je me félicite, du reste, que les deux mots aménagement et environnement aient été associés dans le même ministère. J'ai toujours considéré qu'il convenait de les traiter ensemble. C'est ce que s'efforce de faire notre Conseil Régional des Pays de la Loire en introduisant un volet environnement dans nos différentes actions. Il vaut mieux régler les problèmes dès la conception des actions plutôt qu'après, c'est certainement moins coûteux. Les corrections que nous devons apporter aujourd'hui à des décisions anciennes en fournissent de nombreux exemples. Nous avons d'autant plus d'intérêts à emprunter cette démarche qu'il est devenu évident que les territoires qui sauront le mieux résoudre les problèmes d'environnement disposeront d'un avantage supplémentaire pour se développer.

Nous avons lancé, il y a quelques années, une action volontariste pour régler le problème des effluents d'élevage. Nous y consacrons 35 MF sur notre budget 1997 et nous avons convaincu l'Etat de consentir un effort analogue. Et nous sommes prêts à porter notre effort à 40 MF en 1998 si l'Etat est disposé à nous suivre. Nous voudrions régler de la même manière la question des rejets de produits phytosanitaires. Ce sont deux sujets importants pour la qualité de l'eau, d'une eau nécessairement au service de tous. Ceci me permet de souligner un aspect de l'aménagement / environnement que nous devons avoir tous à l'esprit. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir deux géographies pour régler les problèmes, une rurale et une urbaine, en tous cas certainement pas deux géographies qui s'ignoreraient. Nous le voyons bien à propos des conflits naissants sur les lieux d'épandage des déchets, d'un côté des déchets des villes que l'on stocke à la campagne, de l'autre des rejets agricoles insuffisamment soucieux de l'alimentation en eau potable. On ne peut pas dissocier ces questions. Certes on peut réglementer, interdire et sanctionner les abus. C'est peut être le plus facile à faire. Mais je crois qu'il convient surtout d'encourager le sens de la responsabilité collective. Bien entendu, il appartient à l'Etat de montrer la voie, d'appuyer les initiatives qui vont dans le bon sens. Il le fera d'autant mieux que lui-même affirmera une vision globale de l'aménagement du territoire où la cohésion entre les espaces comme la cohésion entre le développement et l'environnement doivent être placées au centre de l'action, sans que l'un des termes de l'équation l'emporte contre l'autre ou sur l'autre.

L'équilibre de cette équation, c'est ce à quoi nous sommes invités à réfléchir ici, à La Baule, dans une région qui en a particulièrement besoin.

intervention

DE

CHRISTIAN PIERRET

SECRÉTAIRE D'ETAT À L'INDUSTRIE

Monsieur Olivier GUICHARD, président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Monsieur Yves METAIREAU, maire de La Baule, Mesdames et Messieurs les participants, Cette 4ème ,édition des Assises Nationales des Déchets accueille plus de 1200 participants. Une nouvelle fois, les organisateurs n'ont pas pu répondre favorablement à toutes les demandes d'inscriptions, faute de place dans cette salle des congrès pourtant très grande. C'est dire si les Assises s'affirment comme un rendez-vous incontournable et répondent à un besoin d'échanges et de discussion éprouvé par l'ensemble des acteurs du monde du déchet.

CHRISTIAN PIERRET

Cette manifestation est singulière à plus d'un titre :

- rares sont les endroits où se retrouvent des représentants de l'État, des collectivités locales, des industriels producteurs de déchets, des industriels éliminateurs de déchets et des associations de protection de environnement,

- inhabituels sont les débats où l'expression d'avis éventuellement très divergents se fait en écoutant et en considérant la position des autres partenaires.

Je souhaite souligner le remarquable travail d'organisation effectué par l'équipe de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire, qui assure désormais tous les deux ans l'essentiel de la préparation de cette manifestation. Je salue également l'ensemble des DRIRE de France et le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée lors de cette préparation, à laquelle ont contribué activement de nombreux partenaires industriels, associatifs ou issus des collectivités territoriales que je ne peux pas tous citer.

Les enjeux

Les enjeux environnementaux et industriels liés au traitement du déchet sont aujourd'hui considérables.

D'un point de vue environnemental, les exigences ont été significativement renforcées en quelques dizaines d'années. Des pratiques qui apparaissaient normales il y a seulement quelques années sont aujourd'hui totalement interdites et relèvent du code pénal. Tout a été revu de fond en comble : la conception et l'organisation des décharges, les conditions d'acceptation en décharge, les normes s'appliquant aux installations de traitement de déchets, la prise en compte de la problématique des déchets très en amont du processus de production industrielle, la concertation et le débat public avant tout projet, la gestion des sites et sols pollués... Ces évolutions se déroulent sous nos yeux à une vitesse impressionnante et c'est à une véritable révolution culturelle que nous assistons. Industriels, représentants des collectivités locales ou fonctionnaires chargés de l'application de la réglementation doivent assimiler de nouvelles réglementations, de nouvelles techniques, et de nouvelles façons de procéder. Ces changements et ces contraintes sont la résultante incontournable d'une meilleure prise en compte de l'environnement qu'exigent aujourd'hui avec raison nos concitoyens. Reconnaissons néanmoins l'importance et la qualité du travail qui a déjà été effectué.

Ceci étant dit, la question des déchets ne relève pas exclusivement de préoccupations liées à la protection de l'environnement. Les caractéristiques des déchets, l'importance des tonnages à traiter et les coûts d'élimination nécessitent une approche industrielle pour que les exigences environnementales soient satisfaites au moindre coût. Telle est ma première préoccupation en tant que Secrétaire d'État à l'industrie.

Quelques chiffres permettront de mieux cerner ces propos. Les déchets industriels, issus des activités de production des entreprises industrielles, représentent, selon des estimations faites par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un volume annuel de 150 millions de tonnes, qui se répartit en 100 millions de tonnes de déchets inertes, principalement composés de matériaux de construction et de débris de chantier, un peu plus de 40 millions de tonnes de DIB (déchets industriels banals, c'est-à-dire qui peuvent être traités comme les déchets ménagers) et 7 millions de tonnes de déchets spéciaux qui demandent un traitement spécifique.

Les coûts d'élimination des déchets industriels sont très variables, selon les caractéristiques des déchets et le mode d'élimination choisi, de quelques centaines de francs la tonne, voire moins pour une mise en décharge de déchets banals, à plusieurs milliers de francs la tonne pour un traitement très spécifique comme l'incinération à haute température de déchets organohalogénés.

Les entreprises assument une dépense annuelle pour la gestion de leurs déchets que l'IFEN évaluait en janvier 1997 à plus de 17 milliards de francs. Les entreprises industrielles sont les principales concernées puisqu'elles produisent l'essentiel des déchets (plus de 60 % des DIB et la quasi-totalité des déchets spéciaux).

Cette dépense annuelle des entreprises est en croissance rapide puisqu'elle a augmenté depuis 1990 de 10 % par an. On peut citer, à titre d'exemple de l'augmentation de la dépense courante du traitement des déchets, le cas des entreprises de galvanisation (70 P.M.I. en France avec un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs) : les coûts d'élimination ont crû de 400 francs par tonne en 1991 à 800 francs par tonne en 1995 pour une production de déchets de 30 000 tonnes par an, L'inertage, obligatoire en 1998, pourrait accroître ce coût de 500 francs par tonne.

Ce cas n'est naturellement pas transposable à l'ensemble de l'industrie, mais il permet de mesurer les enjeux économiques que représente le traitement des déchets, ainsi que la nécessité où sont les entreprises industrielles de maîtriser ces coûts, tout en assurant la protection de l'environnement.

Limiter les coûts de traitement des déchets nécessite de travailler dans deux directions :

- une approche volontariste de la part des entreprises.

- une réglementation simple à comprendre, prévisible et permettant la mise en place de solutions industrielles.

Une approche volontariste de la part des entreprises

La prise en compte par les industriels de la question des déchets industriels relève d'une vision au niveau de chaque site de production et d'une vision au niveau de l'entreprise toute entière.

Les exemples sont maintenant nombreux où sont mis en place sur les sites des systèmes de collecte sélective des déchets industriels banals de façon à les valoriser et à limiter la quantité mise en décharge. De grands groupes, comme Rhône Poulenc ou Elf Atochem dans la chimie, ou Usinor dans la sidérurgie, définissent des indices «déchets» qui permettent de mesurer et de suivre les évolutions, notamment par rapport aux objectifs qu'ils se fixent.

D'une façon plus globale, les entreprises industrielles commencent à mettre en place des systèmes de gestion ou de management environnemental plus formalisés qui intègrent la gestion des déchets. Ces systèmes peuvent désormais s'appuyer sur des outils comme le règlement européen «écoaudit» et la série de normes internationales ISO 14 000. Je me félicite du développement de ces outils et je souhaite que les DRIRE en fassent la promotion pour qu'ils diffusent largement dans le tissu des entreprises.

La prise en compte par les industriels des déchets que génère leur activité se manifeste également par l'attention qu'ils portent aux nécessités de l'évolution technologique. L'on évoque souvent à ce propos le développement des «technologies propres». Celles-ci présentent la particularité d'être spécifiques à un process industriel ; elles peuvent conférer à l'entreprise qui les met au point un avantage concurrentiel.

Pour les secteurs industriels où prédominent les petites et moyennes entreprises, les centres techniques industriels, organismes de recherche collective, s'intéressent aux technologies de valorisation et de traitement des déchets : ainsi le centre technique de la fonderie travaille sur le recyclage des sables de fonderie, tandis que le centre technique des industries mécaniques intervient, par exemple, sur la valorisation des boues d'usinage.

Ces initiatives ont bénéficié de l'appui financier du ministère chargé de l'industrie qui a mobilisé ses procédures d'aides et qui va poursuivre cette action dans l'appel à propositions «technologies clés» où les technologies de traitement de déchets sont bien présentes. L'attention des entreprises industrielles s'est étendue aux problèmes que pose le devenir de leurs produits en fin de vie. La valorisation des déchets est devenue une nécessité à laquelle se sont ralliés les fabricants de produits. Le cas de

l'automobile constitue un exemple remarquable.

L'enjeu environnemental que représente le traitement satisfaisant de près de 2 millions de véhicules chaque année est considérable. Si les véhicules arrivant en fin de vie sont recyclés à 75 % pour récupérer les métaux qu'ils contiennent, 25% du poids des véhicules est encore mis en décharge. La mobilisation des différents acteurs de la filière automobile a conduit à la conclusion en mars 1993 d'un accord-cadre signé par tous les professionnels et les ministres de l'industrie et de l'environnement. Cet accord marque l'engagement des professionnels d'aboutir à réduire la mise en décharge : passer de 25% à 15% du poids du véhicule dans une première étape avec un objectif de 5%. Signalons dans le cadre de cette démarche la mise en place à l'initiative de la profession d'une certification de service, contrôlée par un organisme tiers, pour les démolisseurs qui sont responsables de la collecte physique des véhicules, en assurent la dépollution et en extraient certaines pièces.

Ces exemples illustrent une nouvelle fois l'importance des travaux engagés par l'industrie française pour maîtriser la production et l'élimination des déchets. Bien sûr des progrès sont encore à faire dans certains domaines. Le recyclage est encore insuffisamment développé et des efforts peuvent être faits, par exemple dans le domaine des matériaux de construction. La valorisation énergétique des déchets quand ceux-ci sont incinérés pourrait utilement être généralisée. La récupération et la valorisation du biogaz dans les décharges de classe 2 n'est pas encore systématique alors qu'elle permet dans des conditions économiques favorables de lutter contre l'effet de serre et contre la pollution atmosphérique et qu'elle contribue à notre indépendance énergétique...

Une réglementation lisible

Toutes ces évolutions coûtent cher et nécessitent des investissements importants. Ces derniers supposent des règles du jeu claires et stables. Ayons l'honnêteté d'avouer que la réglementation en matière de déchets est parfois trop complexe.

Le cas des transferts transfrontaliers de déchets illustre ce propos. Les unités de recyclage, pour des raisons de rentabilité économique, ont besoin d'un approvisionnement international qui suppose une certaine fluidité de circulation des matières premières secondaires.

Or certains pays considèrent que les matières premières secondaires sont des «déchets destinés à l'abandon» et donc soumis aux procédures administratives des listes oranges et rouges; d'autres pays considèrent que ce sont des marchandises nécessaires pour l'alimentation des unités de recyclage donc non soumises aux dites formalités administratives. Des divergences d'interprétation portent également sur le classement en liste verte ou liste orange.

En l'absence de cohérence stricte des documents administratifs préalables au transfert, il résulte trop souvent un blocage purement administratif des flux d'approvisionnement des unités de recyclage. Ce problème est très sensible dans le secteur des métaux, il complique la mise en place de solutions industrielles et ne bénéficie nullement à l'environnement.

Je ne suis pas sûr que cet exemple soit totalement isolé. Je veillerai, en totale harmonie avec ma collègue, Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à ce que la réglementation soit simple, prévisible, applicable... et donc appliquée.

Les déchets radioactifs

Tout ce que j'ai indiqué précédemment sur la nécessité d'une approche volontariste des producteurs de déchets et d'une réglementation claire s'applique bien évidemment au domaine des déchets radioactifs.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. PIERRET, SECRÉTAIRE D'ETAT À L'INDUSTRIE

Pour ces déchets, comme pour tous les autres, les principes de responsabilité des producteurs, de traçabilité des déchets et de leur gestion et d'information du public s'imposent.

Les déchets de haute activité font l'objet de recherches importantes en application de la loi du 30 décembre 1991. Les déchets de moyenne et faible activité sont stockés dans un centre de l'ANDRA. Pour les déchets de très faible radioactivité, il importe de définir et de mettre en œuvre des schémas opérationnels.

Les travaux suivants ont été engagés depuis la tenue des troisièmes assises, il y a deux ans :

- en 1996, réalisation d'études déchets pilotes par le CEA, EDF et COGEMA pour quatre sites nucléaires et en 1997 une étude spécifique déchet préalablement au démantèlement du réacteur EL4 installé à Brennilis en Bretagne.

- élaboration d'un référentiel pour les études déchets afin de généraliser de façon cohérente la démarche entreprise sur les sites pilotes à l'ensemble des sites nucléaires dès 1998.

- étude des conditions de réalisation d'un stockage spécifique de déchets de très faible radioactivité.

- études du recyclage des ferrailles de très faibles activités et de l'incinération des huiles très faiblement contaminées.

Ainsi, la gestion des déchets très faiblement radioactifs est en passe de faire l'objet d'une rationalisation chez les exploitants d'installations nucléaires de base ; je souhaite que ces travaux soient prolongés par des actions équivalentes pour les déchets de très faible radioactivité du «nucléaire diffus», c'est à dire ceux produits par les hôpitaux ou les industries classiques.

Conclusion

Notre capacité a bien gérer les déchets conditionne à la fois :

- la qualité de notre environnement qui trop souvent dans le passé a été dégradé par ignorance ou par négligence.

- la compétitivité de notre industrie qui se doit d'être propre à un coût économiquement acceptable.

- le succès des entreprises françaises de la dépollution qui ont su développer des technologies performantes et les exporter partout dans le monde.

C'est dire si les enjeux de ces quatrièmes assises sont importants.

Je ne doute pas que vos travaux au cours de ces deux journées nous permettront collectivement de progresser.

débat introductif

L'échéance 2002 : utopie ou réalité ?

Animé par :

M. ALAIN DENVERS
Journaliste, Producteur de Télévision

Avec la participation de :

MME LILIANE ELSEN
Secrétaire Nationale de France Nature Environnement

M. AMBROISE GUELLEC
Ancien Ministre, Maire de Pouldreuzic (Finistère), Vice-président du Conseil Régional de Bretagne

M. LUDWIG KRÄMER
Chef de l'unité pour la Gestion des Déchets, Direction Générale Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile de la Commission des Communautés Européennes

M. YVES-RENÉ NANOT
Président de la Commission Environnement du C.N.P.F., Président-directeur Général des Ciments Français

M. DOMINIQUE PIN
Directeur Général de la SITA, Président de la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement

M. PHILIPPE VESSERON
Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Ami-chemin de l'échéance 2002, ce débat marquant l'ouverture des quatrièmes Assises Nationales des Déchets a permis de mesurer la distance parcourue et de brosser un panorama plutôt optimiste de la situation actuelle. Tout d'abord, la loi de 1992 est basée sur la prévention de la production des déchets et l'augmentation du tri et de la valorisation. Malheureusement jusque-là occultés, la réduction des déchets à la source ainsi que le principe de proximité apparaissent comme les solutions évidentes, qui ne sauraient toutefois être efficaces sans la segmentation des modes de traitement. Les dérives simplistes du «zéro déchet» et du «tout incinération» de la loi de 1992 sont donc maintenant dépassées et tout le monde s'accorde à dire que la direction prise est positive, même si quelques difficultés persistent. De plus en plus, chacun affirme sa foi en le traitement multifilière, adapté aux contextes locaux.

Ensuite, un assouplissement des positions selon les zones géographiques semble nécessaire car les collectivités locales ne peuvent pas se permettre de multiplier par dix leurs investissements. D'autre part, une plus grande transparence de la part des industriels et des collectivités locales permettrait à la population de s'informer et de ne plus être réticente à l'évocation du problème des déchets. A ce titre, le principe du pollueur-payeur constituerait une base efficace pour la responsabilisation du public et des industriels. La France a encore quelques efforts à fournir en ce domaine par rapport à ses confrères européens, même si la conscience de la protection de l'environnement est déjà acquise. Les industriels, quant à eux, s'engagent à l'investissement s'il y a une stabilisation juridique et réglementaire car encore trop de normes ne sont pas applicables dans la réalité. Finalement, l'objectif fixé par la loi de 1992 sera-t-il atteint en 2002 ou plus tard ? Au-delà de cette simple date, tous se concentrent sur l'avenir et la continuité des efforts.

Now at half path from the 2002 deadline, the opening of the 4th National Conference on Industrial Waste focused on measuring what has already been done and giving an optimistic view of the current situation.

Firstly, the 1992 Law is based on waste prevention and sorting and reuse. Waste reduction at source, unfortunately overshadowed till now, appears as being the solution. Today, in spite of some persistant problems, everyone acknowledge that the direction followed is positive. The simplistic drifts of « no waste» and «all incineration» of the 1992 Law are definitely over. Everyone asserts more and more faith in the plurichannel treatment, well-adapted to local contexts.

Next, a softening of the positions according to geographical regions seems to be necessary for local authorities which can not afford to multiply by 10 their investments. The population would be more informed and less reluctant to tackle the waste problem if industrialists and local authorities showed a lot more transparency.

The polluter-payer principle would constitute an efficient base to make the public and industrialists more responsible. France still has some effort to do in this field compared with its European colleagues. As for industrialists, they will only accept to invest if there is a regulations stabilisation because there are too many norms not applicable in reality.

Finally, will the goal fixed by the 1992 Law be achieved in 2002 or later ? The most important fact is to concentrate on the future efforts and the continuity.

LA LOI DE 1992 : SES OBJECTIFS ET SES PROBLÈMES

Philippe VESSERON :

La réaction en 1992 était basée essentiellement sur des principes simples : en l'espace de 10 ans, la collectivité doit améliorer la prévention de la production des déchets et augmenter le tri et la valorisation. Il faut qu'en 2002 ne soient plus mis en décharge que les déchets ultimes, ceux qui techniquement et économiquement ne peuvent pas recevoir une autre valorisation. Cependant, il y a eu différents dérapages d'interprétation qui ont donné lieu aux images simplistes du «zéro décharge» et du «tout incinération». L'objectif poursuivi est d'utiliser sans dogmatisme la prévention, la valorisation, le compostage, la mise en décharge et l'incinération afin d'assurer la protection de l'environnement sans gaspillage de ressources naturelles et économiques.

Ambroise GUELLEC:

Les dérapages ont pour origine les avatars qu'ont subis les lois. En effet, les législateurs ne sont pas toujours suivis par ceux qui appliquent leurs lois si bien qu'il y a une certaine cassure entre les détenteurs du savoir et ceux qui ont à assumer les responsabilités d'un bon service. Contrairement à ce que certains pensent, je ne suis pas en faveur d'un système à deux vitesses «villes-campagnes» mais à un choix totalement ouvert au départ. Ensuite, c'est par une réflexion associant les éléments techniques et la notion de service public qu'il est possible de viser juste. Je me réjouis d'observer que des virages positifs ont été pris depuis quelques semaines même si, dans le but de construire de très grosses installations, une coupure nette a été introduite entre la partie collecte et la partie traitement-élimination. Il suffit donc d'y revenir dans les textes comme dans la réalité.

Dominique PIN :

Le slogan simpliste «plus de décharge en 2002» et la définition trop rigide des déchets ultimes sont à l'origine de tous les problèmes de l'excellente loi de 1992, dont l'ambition est heureusement plus haute. Nous sommes en route aujourd'hui vers de nouveaux horizons mais le panorama de 2002 reste préoccupant. En effet, malgré le maintien des efforts financiers et industriels en faveur du recyclage, des collectes sélectives et de la prévention, il y aura encore en 2002 au moins 30 millions de tonnes de déchets banals qui n'auront pas d'autres destinations que l'incinération ou le stockage.

Yves-René NANOT :

Tout d'abord, les solutions passent par la prise d'investissements des industriels et nous souhaitons qu'il y ait une stabilisation de la réglementation pour les faciliter. Ensuite, la loi de 1992 est une bonne loi car elle est intelligente dans son approche : elle n'a pas fixé de hiérarchie, elle n'a pas pris position entre différentes solutions et elle définit bien le déchet ultime. Ceci laisse donc aux forces du marché l'allocation des ressources en investissements et en coûts de traitement pour que les meilleures solutions soient adaptées.

Alain DENVERS :

Combien coûte la mise à jour pour 2002 ?

Dominique PIN :

Entre 1982 et 1992, les collectivités locales ont dépensé 1,2 milliard de francs par an. Dans le contexte économique actuel, il ne serait pas très réaliste de leur demander de multiplier leurs efforts par dix en cinq ans. Nous avons donc besoin d'assouplir nos positions selon les zones géographiques.

Liliane ELSEN :

Je trouve curieux que deux principes très importants soient totalement occultés : la réduction des déchets à la source et le principe de proximité. En outre, nous ne sommes pas friands de nouveaux arrêtés mais nous jugeons fondamental que les normes actuelles soient appliquées : 60 % des grosses usines d'incinération ne sont pas aux normes et on comptabilise 4800 décharges municipales non-autorisées.

Philippe VESSERON :

Je trouve dommage que l'on oublie l'objectif premier qui est de réduire les nuisances engendrées par les décharges mal exploitées. La base de la crédibilité des normes de l'avenir repose sur l'application de celles dédiées aujourd'hui aux décharges et aux usines d'incinération.

Yves-René NANOT :

On peut remarquer qu'il y a un cruel manque de chiffres dans le domaine des déchets. Je suggère que l'on prenne un peu de l'argent que l'ADEME collecte au titre des différentes taxes parafiscales afin de mener une étude statistique sérieuse sur chaque problème important.

Ambroise GUELLEC :

Les déchets industriels et les déchets ménagers sont deux questions différentes. Des similitudes apparaissent sur le plan technique mais les démarches sont bien distinctes. En France, un énorme problème réside encore dans l'assimilation incomplète de la démarche par ceux qui la suivent.

Alain DENVERS :

Comment voyez-vous les perspectives françaises s'insérer dans l'univers européen ?

Ludwig KRÄMER :

La loi de 1992 s'intègre très bien dans la législation communautaire car celle-ci a prévu depuis 1975 d'éviter la génération des déchets. De plus, elle cherche à promouvoir le recyclage et l'incinération tout en mettant en place des normes. Les buts français et européens sont donc identiques. Cependant, la législation communautaire doit enrayer la possibilité d'un échappatoire en ce qui concerne les normes moins rigides pour la co-incinération des déchets et les fuels normaux.

Liliane ELSEN :

Nous demandons la transparence pour les déchets spéciaux traités en interne. Il est nécessaire de créer des commissions locales d'information et de surveillance pour les entreprises qui gèrent en interne leurs déchets industriels spéciaux.

Philippe VESSERON :

Je suis tout à fait d'accord : il est essentiel que toute l'information soit claire et transparente pour tout le monde.

BEAUCOUP DE PROGRÈS SONT ENCORE À FAIRE...

Dominique PIN :

Pour éviter de faire fausse route, il est fondamental de prendre en compte les critères économiques et financiers. Nous devons fournir un travail de pédagogie et d'information auprès du public afin qu'il soit conscient du coût de protection de l'environnement. Quant à savoir qui va payer, c'est bien entendu le citoyen. Faire payer seul le contribuable concourt à perdre la conscience du coût de traitement des déchets. Il faut en conséquence opérer un transfert d'un financement uniquement par l'impôt vers l'utilisateur des services.

Liliane ELSEN :

Actuellement, la taxe basée sur le foncier est trop injuste et une plus grande transparence du budget général des collectivités locales permettrait au citoyen de savoir ce pour quoi il paie.

Ambroise GUELLEC :

Trois grands principes se dégagent : prévention, proximité et pollueur-payeur. Ce dernier permet de responsabiliser progressivement la population et de faire en sorte de réduire la quantité de déchets.

Alain DENVERS :

La France est-elle en retard sur le tri sélectif par rapport aux autres pays européens ?

Ludwig KRÄMER :

Seul le principe du pollueur-payeur donne des résultats car pour une entreprise, il n'y a pas de grande incitation économique à éviter la génération de déchets dès lors qu'elle ne paie pas. Dans ce domaine, la France a encore une leçon à tirer.

Yves-René NANOT

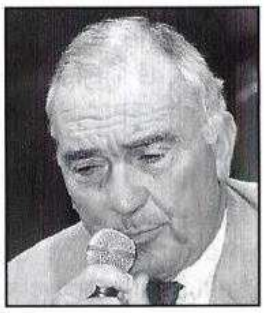

En fait, nous avons déjà compris en France qu'il y a un avantage économique à éviter de générer trop de déchets puisque les traitements sont coûteux. Nous ne sommes donc pas en retard. En outre, la création de « Entreprise Pour l'Environnement « démontre qu'il y a un souci d'élimination des problèmes des sites et sols pollués, sans obligatoirement passer par une législation.

Philippe VESSERON :

Il est important d'éviter les financements entraînant des effets pervers. La transparence sur les coûts est, elle aussi, fondamentale.

Alain DENVERS :

Sommes-nous actuellement tentés d'aller trop loin ?

Dominique PIN :

Le maximalisme représente un danger et la vérité réside dans le mot complémentarité. Nous nous tournons de plus en plus vers une segmentation : chaque catégorie de déchets aura son propre traitement. L'orientation de la France est bonne, à condition qu'elle soit prolongée et il n'est pas nécessaire de considérer les classements internationaux qui font apparaître un clivage nord-sud mais reflètent souvent mal la réalité.

Yves-René NANOT :

Le problème ne se pose pas en terme de taille mais plutôt en terme de process.

■ **Ambroise GUELLEC :**

D'après les plans départementaux, les usines d'incinération doivent avoir une capacité minimale d'environ 150 000 tonnes. Or, le système manque d'élasticité puisque ces usines ne s'équilibrent financièrement que si elles utilisent 95 à 105 % de leur capacité nominale. Dès lors, pour qu'un tel investissement soit rentable, il devient impératif que les quantités de déchets traités soient importantes, ce qui constitue un frein pour le recyclage.

Quant aux problèmes des normes, il s'avère que beaucoup ne peuvent pas être appliquées. Il convient donc de rester raisonnables en ce domaine pour ne pas nuire à l'environnement et aux collectivités.

CONCLUSION : LES INTERPRÉTATIONS ET LES PRONOSTICS CONCERNANT L'ÉCHÉANCE 2002

■ **Philippe VESSERON :**

Il faut tenir l'échéance 2002, en ayant d'ici là modernisé les différents éléments de la gestion des déchets. A nous, au travers de plans régionaux et départementaux d'apporter tout de suite les réorientations qui sont nécessaires.

■ **Dominique PIN :**

En 2002, le gagnant doit être l'environnement. Nous avons la possibilité d'ici là d'assurer la protection de l'environnement, de supprimer les décharges illégales et d'avoir des usines d'incinération non polluantes. Seulement, 2002 n'est pas une date butoir : il faut savoir regarder plus loin pour préparer l'avenir.

■ **Yves-René NANOT :**

Nous devrions pouvoir atteindre environ 95 % de notre objectif en 2002 et la continuité parachèvera les dernières actions.

■ **Ludwig KRÄMER :**

Les français ont tous les moyens pour que 2002 ne soit pas une utopie : il suffit d'appliquer les règles en matière de déchets qui existent. Le succès est maintenant une question de volonté politique.

■ **Ambroise GUELLEC :**

Pour moi, 2002 n'a pas de signification puisqu'il est plus important de savoir quelles actions seront à mener demain. Le mouvement vers les objectifs de la loi de 1992 a pris une bonne direction, sans cesse améliorée par les adaptations apportées après divers fourvoiements.

■ **Liliane ELSEN**

Nous ne voulons pas entrer dans la querelle incinération-décharge, étant donné que nos efforts doivent être concentrés sur l'amont, le recyclage. En outre, l'échéance 2002 a permis à tout le monde de se réveiller et d'agir.

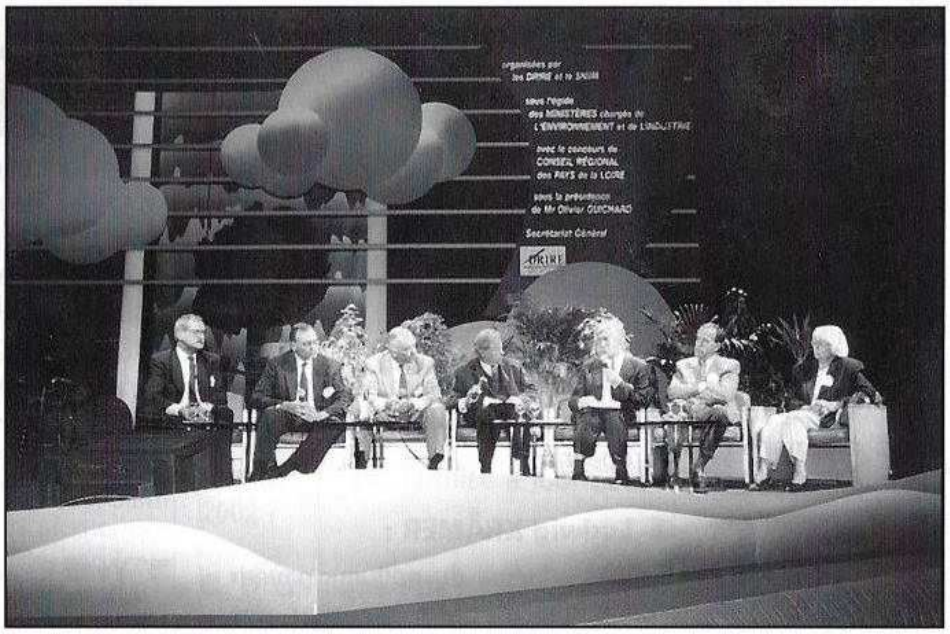

débat en séance plénière

le traitement des déchets dans le monde industriel développé : vers une convergence des approches ?

Animé par :

M. ALAIN DENVERS
Journaliste, Producteur de Télévision

Avec la participation de :

M. GIORGIO BELFIORE
Directeur - Département Environnement Déchets et Pollution Atmosphérique - Région du Piémont (Italie)

M. KEITH BURY
Président de la Fédération Européenne des Activités du Déchet,
Président des Affaires Internationales à UK Waste (groupe Waste Management)

M. JOHN HONTELEZ
Secrétaire Général - Bureau Européen de l'Environnement (Belgique)

M. RONALD KNOCHE
Président - Lurgi SA (Allemagne)

M. RYUICHI MURANO
Conseiller de la direction d'Ebara Corporation et Directeur Vice-président de CH2M Hillunico Environmental Services Ltd

MME MARY-ROSE NGUYEN
Directeur Technique des Produits Environnement - BVQI Bureau VERITAS Quality International (USA)

M. ALAIN PERROY
Directeur Environnement Sécurité du Groupe Rhône-Poulenc

M. JACQUES PETRY
Président-directeur Général - SITA

M. HÄKAN RYLANDER
Président de l'International Solid Waste Association (ISWA),
Président-directeur Général à la South West Scania Solid Waste Company (SYSAV) (Suède)

Le traitement des déchets étant un problème d'envergure mondiale, les Assises Nationales des Déchets accueillent tous les deux ans des intervenants de nombreux pays. On s'interroge ici sur la convergence éventuelle des méthodes et des politiques mises en place par ces différentes nations industrialisées.

Ainsi, à l'échelle Européenne, on remarque des priorités et des niveaux d'avancement hétérogènes. Tandis qu'en Allemagne, la priorité est au recyclage et à la réduction du niveau d'incinération, en Suède, l'économie d'énergie et de matière est l'objectif principal. En Belgique, les mots clé sont prévention et réutilisation. L'Italie, bien qu'ayant bâti un plan très proche de la loi 1992 en France, met actuellement en décharge 95% des déchets recueillis et de même, la Grande Bretagne estime ne pouvoir atteindre que difficilement l'objectif « zéro décharge «, car aujourd'hui, les décharges anglaises recueillent 80% des déchets produits. Toutefois, comme le fait remarquer M. Alain Perroy, on ne note pas de distorsion majeure ; seules des différences de sensibilité rendent ces approches différentes. De plus, les lois votées à Bruxelles canalisent les actions engagées par les pays européens vers un même objectif.

Au niveau mondial, on remarque en revanche plus de distorsions, dues à des cultures et des aménagements de territoire différents. Ainsi, aux Etats Unis, des programmes spécifiques d'éducation sont mis en place et des systèmes d'écoute impliquent les citoyens activement dans les projets environnementaux Chez eux, le management des déchets repose sur une hiérarchie stricte. En revanche, au Japon, le comportement des citoyens est plutôt relatif à l'obéissance qu'à l'implication personnelle. Essentiellement par manque de place, 80% des déchets sont incinérés.

Malgré ces différentes approches plus ou moins controversées, une convergence de fait apparaît inévitablement, essentiellement sur le marché économique européen. De plus, l'avenir nous offre un message d'espoir en ce qui concerne la mise au point de nouvelles technologies telles que le compostage et la biotechnologie.

Every two years, the National Conference on waste sees speakers coming from all over the world because waste treatment is unquestionably a world wide question. The theme of this conference is to know if a convergent solution of methods and policies can exist between industrialised countries.

From our European point of view, heterogeneous priorities and progress can be noticed. In Germany, there is a recycling approach that reduces the use of incineration. In Sweden, the main objective is the economy of energy and material. In Belgium, watchwords are prevention and re-use. The Italian government has instituted a regulation close to the French rule of 1992 but 95% of the total waste are still sent to dumps. Just as in Italy, Great Britain sends 80% of its waste production to dumps and the objective «no dump» seems to be a dream. However, Mr Alain Perroy points out that there is no real gap separating European countries. And the laws decided in Brussels aimes to conduct the various actions of European countries to a single objective.

On a world-wide scale, approaches have less similarities. This can be explained with the various cultures that exist, and because country plans are absolutely different from a country to another. Thus, in the United States, specific programs have been established : people are implicated in waste management and they can express themselves on the subject. Waste management is based on a strict hierarchy. In Japan, the behaviour of citizens is more obedience than interest or conviction. And especially because of a lack of space, 80% of Japanese waste is incinerated.

But in spite of these more or less controversial approaches, a convergent approach is necessarily appearing, especially in the European economic market. Moreover, the future offers a message of hope on waste management as far as the elaboration of new technologies is concerned, as for example biotechnology.

QUELLE EST LA POSITION DES PAYS EUROPÉENS À L'HEURE ACTUELLE ?

Ronald KNOCHE :

En Allemagne, il y a une tendance à la réduction à un niveau le plus faible possible de l'incinération.

Jacques PETRY :

Je vois six points concourant à nous rapprocher ou nous éloigner de l'Europe. Premièrement, le concept « germaniques contre latins « ne s'applique peut-être plus à l'Europe d'aujourd'hui. Deuxièmement, l'échéance 2002 n'est pas une date butoir mais une orientation pour que tous puissent travailler dans la même direction. Troisièmement, l'approche de la protection de l'environnement passe non seulement par la qualité de vie mais aussi par son impact économique sur les usagers. Quatrièmement, la France se donne trop de règlements durs et ne les respecte pas. Cinquièmement, il y a cinq ans, on opposait les différents modes de traitement des déchets; or aujourd'hui, ils sont complémentaires. Enfin, les 36 000 communes qui composent la France sont un avantage mais aussi une difficulté dans l'aménagement du territoire.
Les français ont encore beaucoup à faire en matière de réduction des déchets à la source.

Ronald KNOCHE :

En Allemagne, il est actuellement prévu une montée en puissance du recyclage au travers de la collecte sélective à la source. La population et les industriels ont été sensibilisés pour mettre en œuvre les plans à la source dans l'industrie et ne considérer l'incinération que comme le dernier maillon de la chaîne.

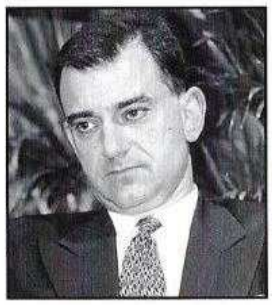

Giorgio BELFIORE :

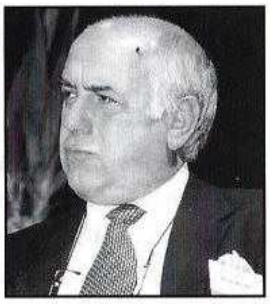

En Italie, les déchets ménagers et banals sont en augmentation de 4 % par an alors que les déchets industriels sont en constante diminution. Plusieurs types d'intervention pour l'élimination des déchets ont été élaborés : la collecte sélective, le tri et un plan 2001 identique à la loi de 1992 en France. Cependant, beaucoup de problèmes subsistent encore puisque la décharge représente la destination de 95 % des déchets et il faut pouvoir trouver un très grand nombre de ressources financières.

Häkan RYLANDER :

Notre objectif et notre démarche, identiques à ceux de la France, visent surtout à promouvoir le recyclage. Un plan permet d'engager la responsabilité des fabricants pour le traitement des déchets banals, des piles ainsi que d'autres matériaux mais il n'y a pas de système Eco-Emballages comme en Allemagne. Dans l'année à venir, une taxe sur la mise en décharge sera instaurée puis, nous projetons d'interdire la mise en décharge des déchets incinérables en 2002 et des déchets organiques en 2005. La réduction des déchets passe aussi par une gestion complète des déchets dont le but est de segmenter les modes de traitement et d'éviter tout gaspillage d'énergie ou de matière. Cependant, il sera impossible d'éliminer la mise en décharge, qui constituera l'ultime recours.

Keith BURY :

La Grande Bretagne a recours à tous les modes de traitement des déchets connus, de la mise en décharge au recyclage.
Leur utilisation est soumise à l'influence de plusieurs facteurs : la réglementation nationale et européenne, la volonté politique, la perception du public ainsi que la réalité commerciale. Actuellement, 80% des déchets solides industriels et municipaux sont encore mis en décharge tandis que seulement 7% sont recyclés et 10% incinérés. Atteindre l'objectif du «zéro décharge» est impossible. C'est pourquoi nous devons adopter les meilleures solutions, le recyclage et la récupération, et garder les décharges comme ultime recours. Une taxe sur la mise en décharge à déjà été introduite et de nouvelles réglementations sur les matériaux d'emballage, visant à accroître la responsabilité de tous, nous conduisent sur la bonne voie, même si l'échéance de l'an 2000 apparaît difficile à tenir.

John HONTELEZ :

La prise de conscience par tous du problème des déchets traduit un réel progrès. Les déchets constituent